

Demande de l'extension de CLASSEMENT comme site du Meylemeersch

Le dossier de demande de classement se compose de deux parties. Le dossier n° 1 daté du 21 avril 2023, et le dossier n° 2 daté du 28 octobre 2024, contenant des compléments relatifs au dossier n° 1 qui ont été identifiés depuis sur le terrain ainsi que des données supplémentaires pour se conformer à la nouvelle législation.

- I. Dossier n° 1 : demande de l'extension de CLASSEMENT comme site du Meylemeersch (21/04/2023) – voir annexe
- II. Dossier n° 2 : demande de l'extension de CLASSEMENT comme site du Meylemeersch (28/10/2024)

Table des matières dossier n° 2

1. Description sommaire du bien ainsi que sa dénomination éventuelle ;
2. Plan cadastral ou géoréférencé, avec indication des délimitations précises de la demande ;
3. Un reportage photographique couleur complet, du bien dans son état actuel, et de son environnement, permettant d'évaluer correctement la situation du bien et son aspect ;
4. Un historique sommaire du bien (rédigé sur la base des documents d'archive disponibles, et indiquant les références des sources prises en compte) ;
5. Une comparaison, avec d'autres biens similaires déjà classés ou inscrits sur la liste de sauvegarde en Région de Bruxelles-Capitale ;
6. La mention de l'utilisation actuelle du bien ;
7. Description sommaire de l'état d'entretien et de conservation du bien ;
8. La mention, le cas échéant, de l'existence d'un projet immobilier et/ou d'une demande de certificat ou de permis d'urbanisme ou de lotir portant sur le bien et une description sommaire de ses/leurs implications pour ce bien ;
9. Liste reprenant les nom, prénom, adresse, date de naissance et signature des personnes visées à l'article 210, § 2, alinéa 1er, 2°, ou 222, § 1er, alinéa 1er, 4°, du CoBAT
10. Quelques éléments supplémentaires à l'appui de la demande d'extension de classement du Meylemeersch

1. Description sommaire du bien ainsi que sa dénomination éventuelle

Voir dossier n° 1 du 21/04/2023 : p3-7 & p14-29

Nouveaux éléments intéressants à noter depuis avril 2023

1.1. Valeur biologique

1.1.1. Générale

Voir dossier n° 1 : p14-15

Les observations renseignées par la plate-forme Observation.be (s'étalant de juin 2007 à la période actuelle) montrent une présence de 994 espèces différentes. Ce chiffre élevé confirme la valeur biologique exceptionnellement importante de la zone. Par rapport à avril 2023, où 768 espèces ont été observées (voir dossier n° 1 p14-15), cela représente une augmentation de 29%. L'augmentation indique que de nouvelles espèces sont encore observées très régulièrement et que le site est attrayant pour les naturalistes qui viennent y explorer et découvrir la nature.

Observations.be FR [S'identifier ou créer un compte](#)

Ajouter ▾ Explorer ▾ Projets ▾ À propos de nous ▾ 🔍

Anderlecht - Meylemeersch Belgique

Détails Observations Photos Sons Espèces observées Classement des observateurs BioBlitzes

Nom	Données	Nombre	Utilisateur	Observations
Anderlecht - Meylemeersch	Observations	10 838	Luc Boon	3 175
Superficie	18,48 ha	Utilisateurs	yves verstraeten	895
Pays	Belgique	Photos	Michel Janssens	701
Province	Bruxelles / Brussel	Sons	Alain Doornaert	324
Commune	Anderlecht	Espèces	Francis Hermans	308

Mis à jour à: 2024-10-07 03:53:54

25 observations récentes dans la zone de "Anderlecht - Meylemeersch" (recherchées au cours des 30 derniers jours). [montrer les observations](#)

1.1.2. Oiseaux

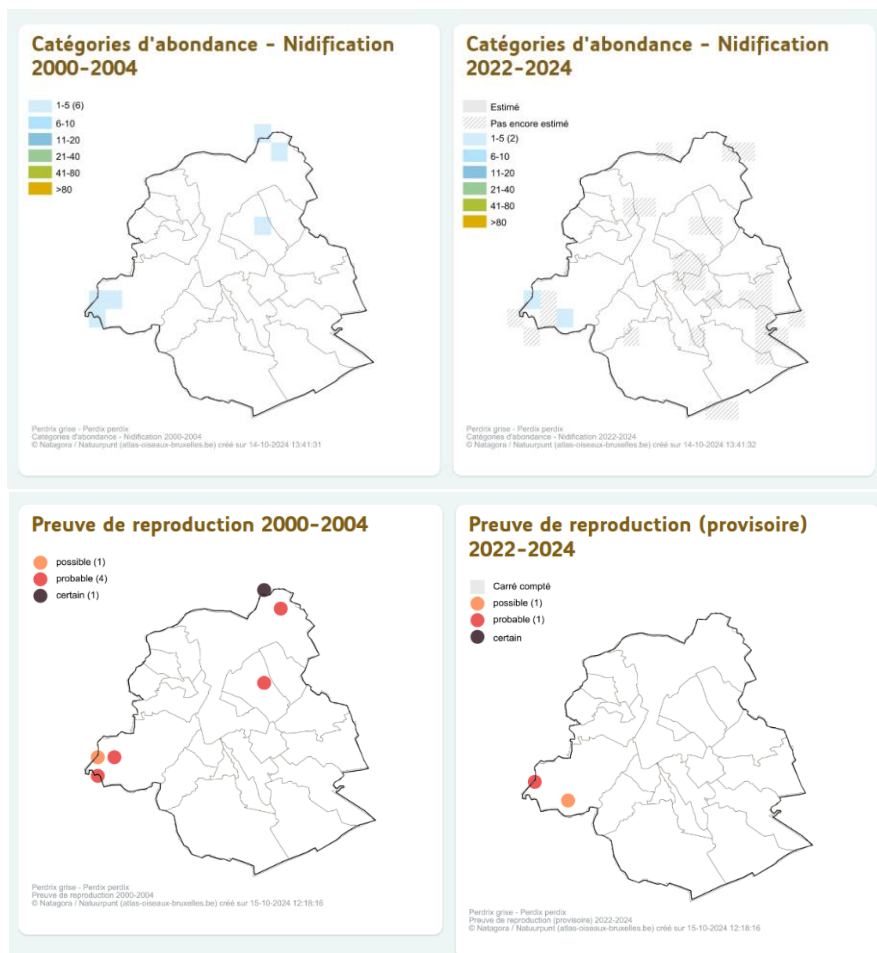
Voir aussi dossier n° 1 p 16

○ Perdrix grise (Perdrix perdrix)

La Perdrix grise (*Perdrix perdrix*) est une espèce d'oiseaux de l'ordre des Galliformes et depuis plusieurs décennies l'espèce est en très fort déclin pour plusieurs raisons. Les raisons principales sont l'intensification de l'agriculture, car son habitat préféré est constitué de terres agricoles à petite échelle et la généralisation de l'utilisation des pesticides. Les adultes sont granivores, mais les jeunes se nourrissent d'insectes. Le nid est une fosse peu profonde dans la terre, construite sous une haie ou une autre végétation dense. Le fait qu'elles se reproduisent sur le sol les rend également très vulnérables aux prédateurs (y compris les chiens), mais aussi aux interventions humaines telles qu'une gestion inappropriée de la fauche et le piétinement par les promeneurs.

Il y a encore 20 ans, cet oiseau des champs était encore présent sur six sites à Bruxelles, répartis entre Anderlecht, Schaerbeek et l'extrême nord de Bruxelles (Neder-over-Heembeek). Mais les résultats préliminaires du nouvel atlas régional des oiseaux et les observations récentes des ornithologues suggèrent que seuls les sites de reproduction d'Anderlecht subsistent : Neerpede et Meylemeersch.

Les données de l'atlas des oiseaux :



Source : [atlas des oiseaux à Bruxelles \(atlas-oiseaux-bruxelles.be\)](https://atlas-oiseaux-bruxelles.be)



Source : Observation.be (10/04/2023 - Meylemeersch)

Pour 2024, il y a 7 observations dont plusieurs fois un couple et aussi un juvénile (https://observations.be/locations/251580/observations/?date_after=2024-01-01&date_before=2024-10-15&species=&species_group=1&rarity=&search=perdreux&own_sightings=&user=&sex=&month=&life_stage=&activity=&method=)

- Inventaire de l'avifaune sur la ferme du Meylemeersch

Dans la période avril-mai 2024, le bureau d'étude Ecorce a réalisé une étude concernant la faune et plus particulièrement l'avifaune présente sur le site de la ferme du Meylemeersch (voir rapport en annexe ; 30/07/2024).

Citydev qui en est propriétaire souhaite rénover la grange mais pour limiter l'impact de ces travaux sur la faune, une bonne connaissance du site est nécessaire. Ils étaient initialement prévus pour septembre 2024 mais n'ont pas encore commencé.

Voici quelques extraits du rapport :

Conclusion de la visite du 8/04

La grange, la ruine et l'habitat de sous-bois de la cour jouent un rôle crucial pour de nombreuses espèces. Ces structures offrent de nombreuses cavités utilisées pour la nidification. Nous avons déjà identifié au moins trois espèces d'oiseaux nicheurs : le **merle noir**, le **troglodyte mignon** et la **mésange charbonnière**. La mousse qui tapisse le sol et les ruines est un matériau de nidification utilisé par la plupart des espèces observées.

En tout, nous avons repéré au moins **6 à 7 nids récents** sur les bâtiments de la grange et de la ruine. La grange semble être un emplacement idéal pour installer un **nichoir à effraie**. Il serait judicieux d'utiliser les ouvertures situées en haut du pignon de la façade sud-est comme accès au nichoir.

Visite du 24/05 en journée

Le couple de fauvettes à tête noire et le couple de rougegorges ont été fréquemment observés faisant des allers-retours dans ou à travers la ruine. Leur site de nidification se

situé certainement dans la ruine pour le rougegorge, et probablement dans la haie arborée qui borde la ferme le long de la route pour la fauvette.

Le grand cerisier est très apprécié des mésanges charbonnières et bleues, qui viennent y chercher les insectes présents aux extrémités des branches.

Visite 24/05 le soir

Parmi les **2 espèces de chauves-souris** détectées et identifiées par échométrie, la **pipistrelle commune** (*Pipistrellus pipistrellus*) a été identifiées à de nombreuses reprises, tandis que la **noctule de Leisler** (*Nyctalus Leisleri*), et n'a été identifié que 4 fois.

Chouette effraie

L'analyse des pelotes de réjection trouvées à l'intérieur de la grange par Benoit Geelhand (biologiste) a permis de révéler la présence probable d'une **chouette effraie**.

Les cinq pelotes de réjection sont riches en os, indiquant une abondance de proies. Le régime alimentaire de cette chouette semble limité, avec seulement trois types de proies identifiées : le campagnol, une espèce majoritaire, ainsi qu'un rat et une musaraigne domestique (deux crânes).

Il (Benoît Geelhand) ajoute qu'il serait intéressant de mener des recherches supplémentaires sur la présence d'une chouette effraie au Meylemeersch, car cette espèce est rare à Bruxelles, avec seulement quelques observations dans la région (à Beersel, Linkebeek, Sint-Anna-Pede, Asse, Sint-Martens-Bodegem et Lennik).

○ La colonie de corbeaux freux

Depuis le printemps 2023, on observe une expansion de la colonie de corbeaux freux présente au Meylemeersch et le déplacement de la majeure partie de la colonie de la zone boisée à côté du cimetière (environ 5 nids en 2024) vers les peupliers de l'école communale Les Asters (une quinzaine de nids). L'espèce d'oiseau aime les peupliers en raison de leur hauteur, ce qui lui permet d'avoir une bonne vue sur les zones herbeuses qui constituent ses aires d'alimentation.

La colonie est cependant menacée par un projet de construction sur les parcelles E121s3 et E121n3, parcelles faisant partie du périmètre de la demande de classement.



Peupliers : gauche (13/02/24) : direction nord-ouest & droite (16/10/24) : direction nord-est

1.1.3. Mammifères

Voir dossier n° 1 p17

- Chevreuil

La présence de chevreuils était déjà mentionnée dans le dossier d'avril 2023. L'animal est régulièrement repéré au Meylemeersch et il est donc certain que des chevreuils s'y sont définitivement installés. Il est donc important que tout plan de gestion pour l'ensemble de la zone tienne compte de leur présence. Sur le site observations.be, il y a 2 observations en 2023 et 2 en 2024. Cette constatation est importante car l'espèce est en déclin dans le plus grand habitat de Bruxelles, à savoir la forêt de Soignes.

- Ecureuil roux

L'écureuil indigène est présent sur le site depuis un certain temps et on l'observe de plus en plus souvent. Cet animal mignon peut facilement y être observé pour le plus grand plaisir des randonneurs et surtout des enfants.



Source : Observations.be – 27/09/2024 au Meylemeersch

- Lièvre d'Europe

Le lièvre d'Europe a été observé en février 2024 lors de travaux d'élagages des saules têtards sur la parcelle 102L. Le lièvre était déjà catalogué comme assez rare à Bruxelles dans l'Atlas des mammifères en RBC établi pour la période 2001-2017. Selon toute vraisemblance, la présence de l'espèce en région bruxelloise aura encore diminué depuis 2017, ce qui rend l'observation dans le Meylemeersch très intéressante.

1.1.4. Batraciens

Voir aussi dossier n° 1 p18.

Entre le 8 février et le 15 mars 2024, l'équipe de bénévoles de la CCN Vogelzang CBN a transporté manuellement 359 batraciens venant des vergers du Meylemeersch et se dirigeant vers les étangs d'Erasmus. Ils ont pu ainsi gagner les rives des étangs en toute sécurité pour s'y reproduire.

Les batraciens qui traversent la rue Chant d'Oiseaux sont majoritairement des crapauds communs mais plusieurs espèces de tritons sont également bien présentes : alpestres et

ponctués, auxquels s'ajoute **une 3ème espèce identifiée formellement en 2024** et nettement moins fréquente à Bruxelles : **le triton palmé** (*Lissotriton helveticus*).

1.1.5. Abeilles sauvages et autres pollinisateurs

Voir dossier n° 1

1.1.6. Flore

Voir aussi dossier n° 1 p20.

De 2024 à 2027, Natagora travaille à la réalisation du nouvel atlas floristique de la région de Bruxelles-Capitale. Cet énorme travail est réalisé environ tous les 20 ans et a été confié à Natagora par Bruxelles Environnement. Avec l'aide de Natuurpunt et du Centre d'Ecologie Urbaine, des dizaines de botanistes volontaires sont mobilisés pour réaliser les inventaires de terrain. Les données seront comparées au dernier atlas floristique bruxellois (2006) et permettront d'analyser la dynamique de notre flore.

Pour marquer le début de cet événement, un Bioblitz botanique a été organisé le 18 mai 2024 au Meylemeersch en collaboration avec la CCN Vogelzang CBN. Une cinquantaine de spécialistes et de passionnés de botanique se sont réunis pour identifier de manière ludique le plus grand nombre possible d'espèces végétales. Cela a donné un très beau résultat.

Il y a eu 748 observations correspondant à l'identification de 210 espèces végétales. Parmi celles-ci, 69 espèces n'avaient pas encore été observées dans cette zone. Certes, la plupart des nouvelles observations sont des plantes assez communes, mais ces observations enrichissent les connaissances et montrent la diversité végétale du site.

En plus, la grande diversité de la flore explique la présence au Meylemeersch d'une grande diversité d'insectes et d'autres espèces animales.

Observations.be FR S'identifier ou créer un compte

Ajouter Explorer Projets À propos de nous

Anderlecht - Meylemeersch Belgique

Détails Observations Photos Sons Espèces observées Classement des observateurs BioBlitzes

Nom Site Tout provinces **Filter** Supprimer les filtres Montrer les options avancées

Nom	Date	Objectif	Espèces observées	Observations	Observateurs	Utilisateur
Meylemeersch 18 mai 2024	2024-05-18	150	213 (142%)	801	25	—

1.1.7. Arbres fruitiers et saules têtards

Voir aussi dossier n° 1 p20-21.

Autour des ruines de la ferme du Meylemeersch se trouvent d'anciens vergers. On estime que plusieurs arbres ont jusqu'à 100 ans. Ils ont une valeur inestimable en termes de biodiversité, de patrimoine historique et de paysage.

Depuis 2023, plusieurs arbres fruitiers sont inscrits à l'inventaire du Patrimoine Naturel de la Région de Bruxelles-Capitale :

- Poirier cultivé : <https://sites.heritage.brussels/fr/trees/7469>

- Poirier cultivé : <https://sites.heritage.brussels/fr/trees/7470>
- Prunus cerasifera : <https://sites.heritage.brussels/fr/trees/7471>
- Prunus cerasifera : <https://sites.heritage.brussels/fr/trees/7472>
- Prunus sp : <https://sites.heritage.brussels/fr/trees/7473>
- Noyer royal : <https://sites.heritage.brussels/fr/trees/7474>

Les saules têtards ont également une valeur inestimable en termes de biodiversité et de patrimoine paysager. Par manque de gestion, l'un des saules têtards appartenant à la rangée repris dans l'inventaire (<https://sites.heritage.brussels/fr/trees/7387>) a disparu en janvier 2024 (dans le périmètre classé). Mais il y a aussi plusieurs saules têtards en dehors de la zone classée qui souffrent d'un manque d'entretien approprié et dont plusieurs ont disparu les dernières années.

1.1.8. La biodiversité dans le sol

Voir dossier 1 p 22

1.1.9. Les menaces pour la biodiversité du Meylemeersch

Voir dossier 1 p 22 - 23

1.2. Fonction de régulation dans la politique climatique

Voir dossier n° 1 p 24-27 : **Climat, Hydrologie, Ilots de fraîcheur**

- Hydrologie : inondations

En 2024, nous avons été confrontés à des inondations très désastreuses dans toute l'Europe, mais aussi à Bruxelles. Le changement climatique et l'augmentation de l'imperméabilisation du sol jouent un rôle crucial. Dans la vallée du Vogelzangbeek également, nous constatons une augmentation des problèmes en raison de l'augmentation du bétonnage dans la vallée. Lors de fortes pluies, le collecteur d'eaux usées qui traverse la vallée déborde par les couvercles des égouts qui sont poussés vers le haut et laissent les eaux polluées s'écouler dans la nature. En outre, les habitations dans la rue Chant des Oiseaux, situées dans le site classé sont de plus en plus sujettes aux inondations. La dernière inondation a eu lieu le 31 juillet 2024.

1.3. Valeur patrimoniale et esthétique

Voir dossier n° 1 page 28

Voir aussi les chapitres 'Arbres fruitiers de haute tige et saules têtards' et l'historique du site

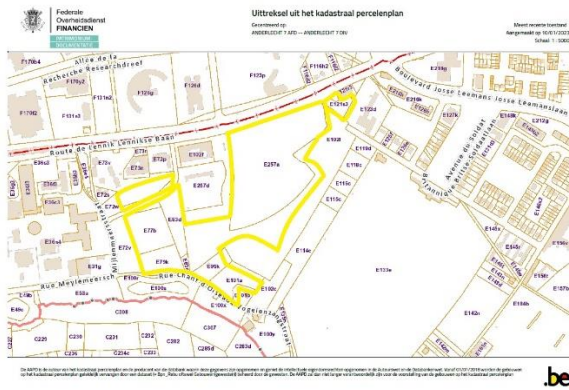
1.4. Valeur sociale, éducative et récréative

Voir dossier n° 1 page 29 : **Maillage vert et bleu, Promenade Verte Régionale et autres sentiers de promenades, Valeur éducative**

2. Plan cadastral ou géoréférencé, avec indication des délimitations précises de la demande

Le périmètre de la demande et les parcelles cadastrales (en tout ou en partie).

Le périmètre reste le même que celui demandé en avril 2023 (voir dossier n° 1).



	<u>parcelle cadastrale</u>	<u>superficie</u>
1	21307E0073/00V000	1,3889
2	21307E0074/00D000	0,0467
3	21307E0074/00E000	0,0889
4	21307E0077/00B000	0,8671
5	21307E0079/00K000	0,5859
6	21307E0083/00C000	0,0611
7	21307E0083/00D000	0,5236
8	21307E0083/00E000	0,042
9	21307E0101/00A000	0,6123
10	21307E0101/00B000	0,2043
11	21307E0099/00L000	0,026
12	21307E0099/00K000	0,3407
13	21307E0102/00L000	5,6182
14	21307E0257/00A000	4,2833
15	21307E0121/00S003	0,1937
16	21307E0121/00N003	0,0343

3. Un reportage photographique couleur complet, du bien dans son état actuel, et de son environnement, permettant d'évaluer correctement la situation du bien et son aspect

Voir dossier n° 1

En annexe : des photos récentes du site.



Meylemeersch – La moisson (Livre de Jean Crabbe – photos 1900-1993)



13/02/2024 - vue sur le Pajottenland et le château d'eau de Sint-Pieters-Leeuw

4. Un historique sommaire du bien

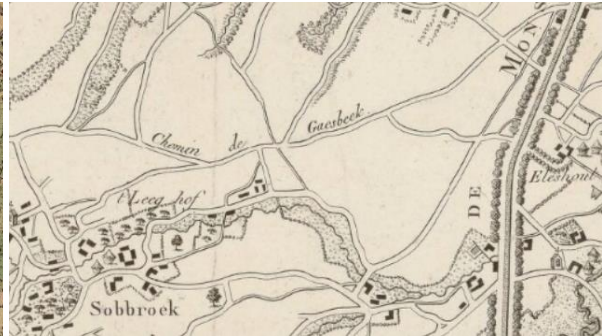
rédigé sur la base des documents d'archive disponibles, et indiquant les références des sources prises en compte

Voir dossier n° 1 : p 9 – 12

4.1. Historique du Meylemeersch



Ferraris 1777



de Wautier 1810

Les anciennes cartes nous apprennent beaucoup sur l'histoire du Meylemeersch. La carte de Ferraris montre les routes qui existent encore aujourd'hui : la rue Chant d'Oiseaux, la rue Meylemeersch et la route de Lennik. À l'intérieur de ce triangle, la carte indique que la zone est caractérisée par des champs et il est également indiqué que nous nous trouvons dans une zone de vallée avec la pente vers le ruisseau du Vogelzangbeek. Près du ruisseau, nous voyons des prairies humides. La carte de de Wautier nous apprend que la route de Lennik s'appelait autrefois le Chemin de Gaesbeek.



Vandermaelen 1830

La carte topographique de Vandermaelen de 1830 indique les toponymes Meilemersch et Vogelensang.

Pendant des années, le site du Meylemeersch a été caractérisé par l'activité agricole et les briqueteries. Les maraîchers de la région du Pajottenland étaient également appelés

«Boerkozen». Ils vendaient leurs légumes à Anderlecht au marché de l'Abattoir et à Bruxelles au marché matinal (vreugmet') organisé sur la Grand Place jusque dans les années 1950.

La construction du centre hospitalier universitaire de l'ULB au début des années 1970 marque un grand changement. En octobre 1969, des dizaines de maraîchers ont reçu une lettre d'expropriation de la commune d'Anderlecht. Les expropriations se poursuivent les années suivantes pour l'extension de l'hôpital et l'élargissement de la route de Lennik. Depuis la fin du siècle dernier, s'y ajoute le développement de parcs d'activités par Citydev, Erasmus Nord et Erasmus Sud.

La seule zone restante du paysage original est le corridor entre la route de Lennik et la rue Chant d'Oiseaux pour lequel la CCN Vogelzang CBN demande une protection. C'est pour cette zone que Citydev a élaboré un plan directeur pour l'aménager et la développer. La réalisation de ce projet serait la fin définitive de ce paysage agricole historique.



1976 - photos du livre de Jean Crabbe: photo de gauche : vergers en fleurs et ancienne ferme en terre glaise et photo de droite : à l'arrière-plan, l'hôpital Erasme avec des vergers à droite et des prairies humides à gauche.

4.2. La ferme De Coster – De Neef

Au numéro 221 de la rue Chant d'oiseaux se trouvent les ruines d'une ancienne ferme. Elle a été construite en 1905 par le couple Pierre et Maria De Coster - De Neef. La ferme se trouvait en dehors de la zone d'expropriation et a ainsi été sauvée de la démolition. Plus tard, la fille Jeanne et son époux Arthur Limbourg, ont continué à exploiter la ferme et plus tard encore, leur petite-fille Marie-Josée. La ferme appelée aujourd'hui la ferme du Meylemeersch, est restée en activité jusqu'au début des années 1990.

Par la suite, la ferme s'est rapidement délabrée. Citydev (avant SDRB), propriétaire de la ferme, n'a jamais fait l'effort de prendre les mesures nécessaires pour préserver ce patrimoine, avec un triste résultat aujourd'hui. La CCN Vogelzang CBN s'est battue pendant des années pour la préserver et lui donner une nouvelle affectation dans le cadre d'un projet éducatif, mais en vain. Sur l'insistance de la CCN Vogelzang CBN, les tuiles manquantes de la grange ont été remises et grâce à cela, heureusement, la grange est encore toujours debout.

Sur les anciennes photos, on peut remarquer que les tuiles dépassaient largement les murs de la grange. Cette partie du toit a malheureusement aussi disparu aujourd'hui.



Source: livre de Jean Crabbe de 1993 – A droite : la petite-fille Marie-Josée



1994 – CCN Vogelzang CBN



2007 – CCN Vogelzang CBN : Photos prises à la suite d'une réunion avec la commune pour discuter d'une réaffectation de la ferme



3/06/2023 – CCN Vogelzang CBN

Sources dossiers n° 1 et 2 :

Bruciel : <https://bruciel.brussels/>

CCN Vogelzang CBN : https://fr.vogelzang.org/?page_id=289

Bruxelles Environnement :

<https://environnement.brussels/sites/default/files/PLAN%20DE%20GESTION%20DE%20L%27EAU%20JUILLET%202023.pdf> . (pages 53 – 88) (2022)

Citydev : https://www.citydev.brussels/sites/default/files/2021-09/LR-PRISME_40SDRB_DEF_HD.pdf (pages 32-37)

Carte Ferraris - 1777 : <https://www.kbr.be/nl/projecten/kaart-van-ferraris/> kaart 77

Carte de Wautier 1810: [Carte topographique de Bruxelles et de ses environs / levée et dessinée par M. G. De Wautier... | Gallica](#)

Carte Vandermaelen 1830:

<https://www.geopunt.be/?service=https%3A%2F%2Fgeo.api.vlaanderen.be%2FHISTCART%2Fwmts%3Fayers%3Dvandermaelen>

Livre de Jean Crabbe: “Anderlecht, Rond de Meylemeersch en het Ijzer Kruis – Met straatbeelden uit het verleden en nu – 1900 – 1993” (1994)

5. Une comparaison, avec d'autres biens similaires déjà classés ou inscrits sur la liste de sauvegarde en Région de Bruxelles-Capitale

Voir tableau comparatif en annexe.

Conclusions :

En comparant un certain nombre de sites classés tels que le Scheutbos, le Kauwberg, Hof ter Musschen et évidemment aussi le VogeZlangbeek et la partie du Meylemeersch déjà classée et nous avons constaté que plusieurs caractéristiques ayant donné lieu au classement se retrouvent également dans la zone du Meylemeersch pour laquelle la CCN Vogelzang CBN demande actuellement le classement.

Il s'agit de sites situés dans des vallées reliées à un cours d'eau, avec des paysages variés tels que des zones boisées, des vues dégagées, des prairies et des haies. Il s'agit de zones où le sol n'a jamais été bâti et où des vestiges de l'ancienne agriculture bocagère sont encore visibles. Toutes ces zones ont une grande valeur sociale et éducative pour les Bruxellois. Les gestionnaires de sites et les associations de protection de la nature y organisent des promenades sur différents thèmes qui suscitent un grand intérêt. Les sites abritent une grande biodiversité et constituent un réservoir important pour la conservation de nombreuses espèces de faune et de flore sur le territoire bruxellois. Ils jouent un rôle important dans le maillage vert et bleu de la région et permettent également à la Région de faire face aux effets négatifs du changement climatique.

De plus, nous aimerions noter que le périmètre demandé pour l'extension de classement du Meylemeersch possède des caractéristiques que l'on ne retrouve pas nécessairement dans les autres sites, ce qui rend la zone unique. Le site offre une fenêtre ouverte sur le Pajottenland, tout à fait unique dans la région bruxelloise. En termes de biodiversité, on note la présence d'espèces qui ne sont pas observées ailleurs dans la vallée du Vogelzangbeek comme le chevreuil, la chouette chevêche, l'effraie des clochers, le lièvre, la perdrix et que cette zone complète donc les parties déjà classées de la vallée. Sa situation au sud-ouest de la ville signifie que le Meylemeersch, plus que d'autres zones vertes, joue un rôle dans le rafraîchissement de la ville en période de canicule.

La grange de la ferme du Meylemeersch est un bâtiment unique et remarquable, témoin de l'activité des 'boerkozen' dans la région. Après rénovation, elle pourrait jouer un rôle dans des projets sociaux, éducatifs et d'agriculture urbaine dans la vallée.

Enfin, il est également important de mentionner que les 12 ha demandés pour l'extension de classement rejoignent les 33 ha de la vallée du Vogelzangbeek qui sont déjà classés et les 18 ha du cimetière d'Anderlecht qui sont également gérés de manière naturelle. Cela permettrait à la nature dans la vallée du Vogelzangbeek de rester largement intacte (sur une zone de près de 70 ha). Ce paysage naturel unique offrirait aux Bruxellois la possibilité de se reconnecter avec la nature.

6. La mention de l'utilisation actuelle du bien

- **Zone de randonnée et de ressourcement**

Le site est sillonné de sentiers de randonnée. Le Chemin de la Chevêche s'étend du nord au sud. Au nord, le chemin est relié au quartier Chant d'Oiseaux et à la route de Lennik. Au sud, le chemin est relié à la promenade verte régionale (PVR).

Les habitants du quartier et les employés de l'hôpital Erasme, situé à proximité, et d'autres entreprises viennent s'y promener ou y faire leur jogging. Relié à la PVR et au site classé de la vallée du Vogelzang et à la Réserve naturelle du Vogelzanbeek, le site attire également des promeneurs de toute la région bruxelloise et des environs.

Compte tenu de la grande biodiversité et des espèces intéressantes que l'on peut y observer, de nombreux amoureux de la nature viennent explorer le site.

- **Activités éducatives**

Les écoles s'y rendent régulièrement dans le cadre de l'éducation à la nature. Tant les écoles du quartier que les autres écoles d'Anderlecht visitent la zone en raison de sa facilité d'accès via la station de métro Eddy Merckx.

La CCN Vogelzang CBN organise également des promenades dans le Meylemeersch avec des guides nature sur des thèmes spécifiques tels que la chouette chevêche, les amphibiens et les insectes.

- **La recherche scientifique**

Les écoles supérieures HELdB (Haute école Lucia de Brouckère - campus Ceria) et HELB-Ilya Prirogyne (campus ULB Erasme), dans le cadre de modules de formation à la gestion écologique, viennent sur le terrain avec des étudiants en cherchant entre autres comment développer un outil scientifique permettant au public de mesurer la biodiversité.

- **Agriculture urbaine**

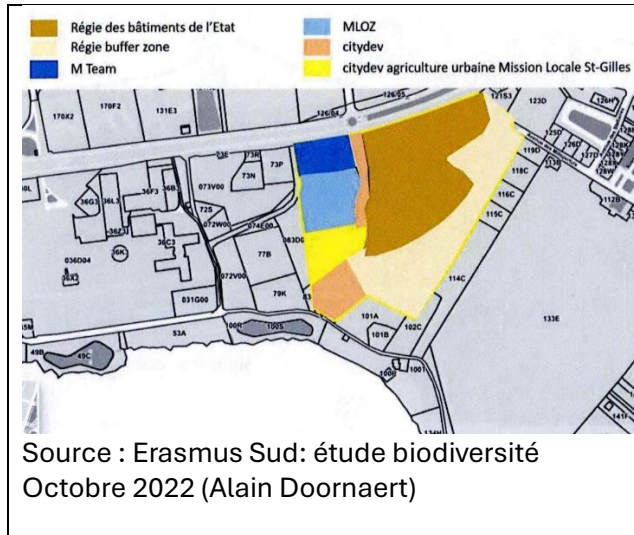
En 2022, Citydev a lancé un projet d'agriculture urbaine sur la parcelle 102L et a conclu un accord avec la Mission Locale de Saint-Gilles. Le projet a été baptisé Biotiful et sa mission est de former des chercheurs d'emploi au maraîchage bio et à l'agriculture urbaine à Bruxelles (<https://goodfood.brussels/nl/commerces/biotiful?domain=cit>).



Projet Biotiful sur la parcelle 102L : photo de gauche 23/03/2024 - et photo de droite 13/05/2023

7. Description sommaire de l'état d'entretien et de conservation du bien

7.1. Parcelles Citydev



Les zones brune et beige : gestion par la Régie des Bâtiments. La zone ouverte doit être gérée comme une prairie de fauche (fauche en octobre) et les saules têtards doivent être taillés périodiquement.

La zone orange est gérée par Citydev. Le verger est fauché deux fois par an (juin et septembre) tout en conservant des zones refuges. En ce qui concerne les haies, une partie est taillée chaque année en automne et une partie tous les 6 ans avec un système de rotation. La gestion est exécutée par Nos Piliifs. L'entretien des abords de la ferme du Meylemeersch est exécuté par Krinkels.

La prairie et le verger font partie du Réseau nature de Natagora :

<https://reseaunature.natagora.be/le-reseau-nature#c4116>

Remarques relatives à la gestion par la Régie des Bâtiments :

- La présence d'une espèce exotique envahissante dans la petite mare (Myriophylle du Brésil) qui n'est pas gérée d'une manière adéquate (parcelle E102L).
- Le manque d'entretien des saules têtards (parcelle E102L), ce qui a entraîné la mort d'un certain nombre de saules têtards. Sur l'insistance d'Urban Brussels, l'entretien a commencé l'année dernière et la moitié des saules têtards ont été taillés en collaboration avec la CCN Vogelzang CBN. Au cours des deux prochaines années, les saules têtards restants devraient aussi être taillés.
- La friche herbeuse n'a pas été fauchée depuis plusieurs années et des jeunes arbres commencent à coloniser la friche. Cependant, les hautes herbes servent également d'abri à un certain nombre d'espèces (chevreuils, perdrix, etc.) et un nouveau plan de fauchage devrait être élaboré de manière très différenciée afin d'également tenir compte des espèces rares présentes.

Remarques relatives à la gestion par Citydev :

- Le fauchage en juin 2019 du verger d'arbres fruitiers haute-tige (parcelle E102E) a décapité une jeune chouette chevêche (voir photo dossier n° 1). Le calendrier de fauche devrait être adapté en fonction de la présence d'une éventuelle nidification des chouettes chevêches.
- En décembre 2020, un certain nombre d'arbres fruitiers, qui sont d'une valeur inestimable pour la biodiversité, ont été abattus sans permis. Les nouveaux arbres fruitiers plantés en remplacement ne se portent pas très bien.
- En mai 2023, plusieurs arbres ont été abattus sur le site de la ferme du Meylemeersch (parcelle E99K) en pleine période de nidification et sans permis.
- Les travaux de débroussaillage et nettoyage ont été effectués par Krinkels aux mois de juin et d'août 2024. Les portes de la grange et les vieilles briques ont été enlevées. Celles-ci pourraient toutefois être importantes dans le cadre de la rénovation prévue de la grange.



19/06/2019 - Une jeune chouette chevêche est retrouvée décapitée après la fauche du verger

4/01/2021 – abattages des vieux arbres fruitiers sans permis

3/06/2023 – nettoyage et abattages autour de la ferme du Meylemeersch sans permis



23/05/2024 – grange de la ferme du Meylemeersch avec les anciennes portes en bois

23/05/2024 – idem

27/07/2024 – après fauchage et nettoyage par Krinkels, les portes en bois ont disparu

7.2. Parcelles ULB

Le verger haute-tige et la zone boisée font partie du Réseau nature de Natagora :

<https://reseaunature.natagora.be/le-reseau-nature#c4116>

Remarques relatives à la gestion par l'ULB : Début 2024, Elia a abattu sans permis un grand nombre d'arbres situés sous les lignes à haute tension (parcelles E77B et E83D).



20/03/2024 – parcelle ULB – abattage d'arbres sans permis

7.3. Parcelles De Greef / KMK (E121S3 & E121N3)

Les parcelles sont constituées d'une prairie qui est fauchée régulièrement. Une enquête publique est en cours pour un projet de construction sur ces parcelles.

8. La mention, le cas échéant, de l'existence d'un projet immobilier et/ou d'une demande de certificat ou de permis d'urbanisme ou de lotir portant sur le bien et une description sommaire de ses/leurs implications pour ce bien

8.1. Erasmus Sud - zone ZEMU : parcelles Citydev et ULB

Voir dossier n°1 p11 & 12

Plan directeur Erasmus Sud

Le 31 mars 2023, un nouveau plan directeur pour la zone Erasmus Sud a été présenté au conseil d'administration de Citydev. Apparemment, un certain nombre de projets envisagés en 2015 auraient été retirés (les logements étudiants de l'ULB et le nouveau bâtiment pour la Fondation Michel Cremer). Cependant, Citydev proposerait maintenant la construction d'un parc PME Good Food sur la parcelle 102L à la place du bâtiment pour la Fondation Cremer. Dans le même temps, le projet de Biotiful a été élargi. Le projet d'un nouveau bâtiment pour Sciensano est envisagé sur le terrain E257A, en bail emphytéotique de la Régie des Bâtiments.

Implications

La construction de cette zone semi-naturelle, l'augmentation de la présence humaine et la poursuite de l'expansion du projet d'agriculture urbaine signifieraient la fin des nombreuses espèces sauvages de faune et de flore qui y sont actuellement observées. Cette disparition aurait également un impact négatif sur la biodiversité de l'ensemble de la faune et de la flore dans la vallée.

Elle entraînerait également des conséquences négatives sur la gestion des eaux pluviales, la capacité de stockage des gaz à effet de serre et le rafraîchissement de la ville. Le rôle social et éducatif de la zone serait largement perdu. Et surtout, la dernière vue ouverte sur le 'Pajottenland' disparaîtrait.



V1_ Un parc PME Good Food
V1_ Een Good Food KMO park



Sciensano - La rue jardin / Sciensano - Tuinstraat

« Étude d'urbanisme & mobilité dans le cadre d'un projet immobilier en ZEMU » - LAB705 - Olivier Chenu, 14/1282022 : images Parc PME Good Food p 92 et Sciensano p 52

8.2. Demande de permis d'urbanisme, route de Lennik n°502

Enquête publique en cours

https://openpermits.brussels/fr/_01/PFD/1931286

Actuellement, une enquête publique est en cours (29/9/2024 – 28/10/2024), route de Lennik 502, 1070 Anderlecht (parcelles E121S3 & E121N3) pour la construction d'un immeuble résidentiel (R+5) de 29 logements et 17 emplacements de parking semi-enterré avec un espace destiné à une activité agricole/commerciale au rez-de-chaussée



Images du projet extraites du rapport d'incidences



Photos 16/10/2024 : gauche : vue entre les peupliers et le bâtiment Textilia vers le Meylemeersch & droite : vue sur les parcelles 121N3 et 121S3.

Implications

Le rapport d'incidence du projet ne mentionne nulle part que les parcelles E121S3 et N3 sont adjacentes à un site classé et l'impact sur le site classé n'a donc pas été examiné.

Le site du projet est inclus dans notre périmètre de classement car il fait partie intégrante de la vallée du Meylemeersch. Il s'agit d'un terrain qui n'a jamais été construit et qui contribue donc à la biodiversité et à l'hydrologie du site. De plus, un tel immeuble gênera considérablement le panorama existant. Enfin, la prairie actuelle est située à côté des peupliers qui abritent la colonie de freux et la construction du site signifierait plus que probablement la fin de la colonie de corbeaux freux dans les peupliers.

9. Liste reprenant les nom, prénom, adresse, date de naissance et signature des personnes visées à l'article 210, § 2, alinéa 1er, 2°, ou 222, § 1er, alinéa 1er, 4°, du CoBAT

Voir dossier n° 1

10. Quelques éléments supplémentaires à l'appui de la demande d'extension de classement du Meylemeersch

1. *La 1^e demande de classement pour la Vallée du Vogelzangbeek, introduite en 1995 par la CCN Vogelzang CBN et signée par douze associations pour la protection de la Nature, aboutit par le classement du site de la Vallée du Vogelzangbeek pour son intérêt scientifique et esthétique (Arrêté du 12.11.1998). À la suite de l'annulation de l'arrêté par le Conseil d'Etat, une nouvelle demande est introduite par l'asbl CCN Vogelzang CBN qui aboutit dans le classement comme site de 25 ha le 19/03/2009 (Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale classant comme site le Vogelzang à Anderlecht, 19 mars 2009.*
2. *L'Avis CRMS (1996) favorable pour cette première demande, y compris une partie de la zone concernée par la présente nouvelle demande (document dans le dossier 1 page 6) ;*
3. *La nouvelle demande de classement pour le vallon du Meylemeersch introduite le 4/07/2011 qui aboutit dans le classement comme site de 7 ha le 21/12/2017 (Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale classant comme site le Meylemeersch sis rue Chant d'oiseaux à Anderlecht, 21 décembre 2017) ;*
4. *La « PROPOSITION DE RÉOLUTION » relative à l'extension du classement comme site du Meylemeersch, déposée au parlement de la Région de Bruxelles-Capital par M. Gaëtan VAN GOIDSENHOVEN (F), Mmes Bianca DEBAETS (N), Gladys KAZADI (F), M. Gilles VERSTRAETEN (N), Mme Aurélie CZEKALSKI (F) et M. Bertin MAMPAKA MANKAMBA (F), le 16/12/2021 (PARLEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE, SESSION ORDINAIRE 2021-2022 16 DÉCEMBRE 2021, PROPOSITION DE RÉOLUTION relative à l'extension du classement comme site du Meylemeersch, déposée par M. Gaëtan VAN GOIDSENHOVEN (F), Mmes Bianca DEBAETS (N), Gladys KAZADI (F), M. Gilles VERSTRAETEN (N), Mme Aurélie CZEKALSKI (F) et M. Bertin MAMPAKA MANKAMBA (F), A-483/1 – 2021/2022)*
5. *La motion qui a été introduite par Monsieur G. Van Goidsenhoven au conseil communal d'Anderlecht du 24/11/2022 pour l'extension de la zone de classement du Meylemeersch et qui a été approuvée à l'unanimité (opposition et majorité) (Conseil Communal d'Anderlecht, 24 novembre 2022, Proposition de motion du groupe « MR », relative à l'extension de la zone de classement et au renforcement de préservation du Meylemeersch, <https://www.youtube.com/watch?v=smRpCyPA1t8>, voir 4h27min) ;*
6. *La pétition pour la conservation de la nature au Meylemeersch soutenue par 2.243 signataires à ce jour (Pétition pour la sauvegarde de la nature au Meylemeersch : <https://www.change.org/p/a-l-attention-du-gouvernement-de-la-r%C3%A9gion-de-bruxelles-capitale-sauvons-la-vall%C3%A9e-du-meylemeersch-red-de-meylemeerschvallei>).*
7. *L'avis positif de la CRMS pour la demande d'extension du classement du Meylemeersch pour l'ensemble du périmètre demandée par la CCN Vogelzang CBN (17/01/2024). Voir : https://crms.brussels/sites/default/files/avis/719/AND30022_719_PROT_Meylemeersch.pdf*
8. *L'interpellation du conseil communal d'Anderlecht par CCN Vogelzang CBN (22 juin 2023) pour demander le soutien envers la protection des espaces naturels sur le site du Meylemeersch. L'ensemble du conseil municipal, majorité et opposition, s'est engagé à apporter son soutien. (<https://fr.vogelzang.org/?p=558>)*